

----- Message transféré -----

De : **Alain Giraud** <alainliglet@gmail.com>

Date : 21 mai 2017 à 15:42

Objet : Contribution à l'enquête publique du projet éolien (communes de Arnac-la-Poste et de St Hilaire-la -Teille)

À : eolien.terresnoires@gmail.com

Alain Giraud
4, Le Coudray
86290 - Liglet

Liglet , le 19 Mai 2017

Monsieur le Commissaire- Enquêteur ,

J'ai l'honneur de verser à l'enquête publique dont vous avez la charge la présente contribution et de vous faire part de mon opposition à la réalisation d'une centrale éolienne sur les communes de Arnac-la-Poste et de Saint-Hilaire -la-Treille .

Je vous expose ci-dessous mon argumentaire en vous remerciant , par avance , du soin que vous apporterez à son examen .

Le mitage d'un territoire par l'éolien industriel : le massacre d'un cadre de vie :

Je réside et suis élu municipal dans une commune rurale du Montmorillonnais , assez éloignée du projet des "Terres Noires" . Néanmoins je me sens pleinement concerné . Outre qu'une partie de ma famille est en partie originaire de Saint-Léger-Magnazeix , je suis saisi par l'outrance des projets éoliens en cours .

En effet , lorsque l'on consulte la cartographie des champs éoliens déjà autorisés et le foisonnement de ceux en projet , on ne peut qu'être effaré par le mitage de l'éolien industriel qui est annoncé sur le territoire où je vis : Le Montmorillonnais , le Nord du Limousin et le sud de l'Indre .

Or tout ce territoire , adossé au Massif Central , présente de fortes caractéristiques communes et une unité paysagère remarquable . En premier lieu , il abrite un bocage encore largement préservé surtout si on le compare à d'autres bocages de France ,(hélas disparus ou altérés) , toujours indemne de pollution industrielle , encore voué à l'élevage , très riche en biodiversité . Ce gisement de biodiversité doit être qualifié d'exceptionnel et mérite qu'il soit protégé de toute atteinte grave . L'érection d'une centrale éolienne de 8 machines géantes , hautes de 180m , au lieu-dit " les Terres Noires , bouleversera et massacrera un cadre de vie pour les habitants et pour tous ceux qui aiment cette région , qui apprécient sa nature encore vierge , son calme , son authenticité . La perte irrémédiable d'un cadre de vie , au mépris de la Convention de Florence de 2004 sur le paysage (convention ratifiée par notre pays) , constituerait un vrai traumatisme pour tous ceux qui sont attachés à notre environnement . La pollution visuelle causée par ces machines qui , du fait de leur gigantisme , se verront à 10 ,20 km à la ronde , avec les effets cumulés des autres centrales éoliennes à proximité , détruira à jamais l'attrait d'un paysage remarquable .

Il est particulièrement regrettable que le site pittoresque de la vallée de la Brame , à proximité de l'aire immédiate de l'étude , sera sévèrement impacté par la centrale éolienne . Les vallées sont évidemment très sensibles à l'introduction d'éléments monumentaux tels que les aérogénérateurs .Ils créent un point d'appel puissant dans le paysage . Les vallées risquent ainsi d'être occultées et la dimension culturelle , qui leur est liée , oubliée . Rappelons que la plupart des schémas régionaux éoliens précisent que " l'emprise des vallées est un secteur très contraint où le développement éolien paraît inadapté " .

Le simple bon sens aurait voulu , si éoliennes il doit y avoir , que des régions comme la nôtre qui abritent des paysages-reliques , soient exclues de toute implantation de champs d'aérogénérateurs industriels . Hélas , nous avons assisté à une totale dérégulation , une totale anarchie , qui a permis aux promoteurs de se ruer n'importe où , y compris sur notre territoire , réputé pourtant pour ses vents insuffisants et qui , par conséquent , n'avait pas spécialement vocation à se convertir dans l'éolien industriel . C'est donc tout un territoire qui sera transformé et sacrifié . Il est parfaitement scandaleux que devant un tel sacrifice , la population n'a pu en dire un seul mot en amont . Tous ces projets sont menés en catimini par les promoteurs , sans réelle concertation avec les populations locales qui les découvrent entre résignation et colère .

Un impact désastreux sur le patrimoine bâti

Plusieurs monuments classés MH seront impactés : les églises d'Arnac-la-Poste et de St Léger-Magnazeix , le Prieuré des Bronzeaux , le dolmen de Bouéry . De même d'autres monuments tels que la tour de Lubignac . Mais aussi des villages , des hameaux , des fermes isolées , tout un patrimoine vernaculaire qui était en parfaite harmonie avec le paysage et qui raconte le génie humain à travers les siècles . C'est donc toute une harmonie qui sera définitivement brisée , toute une région qui sera privée de ses attraits . Le bureau d'études (non indépendant puisqu'il est rétribué par le promoteur qui , évidemment , donne le ton) minimise à l'excès les impacts , invoquant les arbres par exemple . Depuis quand un chêne haut de 20 m cacherait-il 8 aérogénérateurs culminant à 180 M ? En réalité , cette minimisation , remarquable par sa constance dans tout le document et dans tous les chapitres , laisse un goût amer de parti-pris en faveur du promoteur . Le bureau d'études ne recule pas devant les contradictions comme on peut le voir par exemple page 19 de l'EiE : il constate une covisibilité prégnante et forte des éoliennes avec les habitations à proximité et , étonnement , il en conclut un impact faible !! On pourrait multiplier ces exemples de mauvaise foi .

De réelles craintes pour la santé des riverains

D'innombrables rapports disponibles de médecins , d'acousticiens , de scientifiques , publiés essentiellement à l'étranger (il semble qu'en France nous avons été plus timides) font état de craintes pour la santé des riverains des éoliennes . Des troubles anormalement élevés ont été relevés chez ces populations : acouphènes , vertiges , insomnies , tachycardies , migraines etc... L'Académie de médecine , autorité incontestable en la matière et totalement indépendante , vient de rendre public un rapport en date du 9 Mai 2017 sur "les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres " . A sa lecture , on mesure que ces craintes pour la santé des riverains sont justifiées et réelles et qu'il existe bel et bien un faisceau d'indices qui devrait inquiéter les pouvoirs publics . Ce rapport contredit les conclusions de l'ANSES qui , il faut le rappeler , n'est pas un organisme indépendant et se trouve sous la tutelle du ministre en charge de la santé . L'Académie de médecine , pour ne citer qu'une seule phrase de son rapport , établit que " l'éolien terrestre (.....) affecte en travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles , la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur état de complet bien-être physique , mental et social lequel définit aujourd'hui le concept de santé " (page 1 du rapport) . Or, l'étude d'impact du promoteur fait apparaître que " la perception depuis le bâti à proximité de l'aire immédiate , formant une trame dense , constitue une sensibilité forte pour la majorité des habitations concernées " . Effectivement , des bourgs , des hameaux sont très proches du projet éolien et seront exposés aux risques sanitaires dénoncés par ce rapport de l'Académie de médecine :le bourg de Saint Hilaire-la-Treille , les hameaux de Martinet , le Moulin de Lascroux , Gouainex , la Chapelle , les Chiers , Bordessoule , Mazat , le Chiron , le Peux , Mazeirat , la Maison Sauzy . Si une autorisation d'exploiter était donné , les décideurs prendraient alors une lourde responsabilité en faisant courir un risque pour la santé des populations riveraines .

Un couloir écologique d'importance nationale menacé

Arnac -la-Poste , Saint -Hilaire -la -Treille , comme toute la région se trouve exactement sous le couloir de migration des grues cendrées , grands voiliers patrimoniaux et protégés par la Directive oiseau . Par dizaine de milliers , les grues survolent ce territoire 2 fois par an , offrant un spectacle magnifique . Elles sont particulièrement vulnérables à l'éolien surtout lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises et qu'elles sont alors amenées à adopter un vol bas à hauteur des pales , ne pouvant pas éviter la collision mortelle . La multiplication des centrales éoliennes dans tout ce couloir migratoire produira nécessairement un effet barrière quasi-infranchissable et éminemment perturbateur . Les oiseaux , en plus du risque de collision , seront aussi amenés à contourner les parcs éoliens , à essayer de les éviter , donc à dépenser un surcroît énergétique qui les épuisera et causera de la mortalité .

Dans ce domaine également , le simple bon sens aurait imposé d'exclure tout projet éolien d'un couloir écologique aussi emblématique qui , il faut le rappeler , est d'intérêt national .

C'est l'exemple de la grue qui est pris car il s'agit de l'oiseau phare de notre région et de sa spectaculaire migration . Mais la richesse avifaunistique ne se limite pas à cette espèce . Ce même couloir est emprunté par la cigogne noire qu'il est de moins en moins rare d'observer dans le ciel ou au repos dans une prairie . Quelques mots aussi sur les rapaces , nombreux dans la région , qu'ils soient migrateurs ou nicheurs (éperviers , milans , autours etc...) . Toutes les espèces de rapaces sont protégées et certaines même pratiquement en voie d'extinction . Or ces oiseaux , du fait de leur mode de chasse , sont particulièrement vulnérables aux éoliennes . De nombreux cadavres de rapaces sont découverts régulièrement au pied des aérogénérateurs .

Il convient aussi de citer l'exemple de l'oedicnème criard , oiseau recensé sur l'aire d'étude . Ce limicole migrateur a vu ses effectifs s'effondrer drastiquement en Europe au point qu'il a disparu totalement en Allemagne , en Pologne , aux Pays bas etc... . Les effectifs européens sont évalués à environ 5 à 9000 couples seulement présents essentiellement en France et en Espagne . L'espèce est classée comme " quasi-menacée " de disparition . Cet état des lieux et ces chiffres soulignent une responsabilité particulière de notre pays pour la préservation et la survie de cette espèce très farouche au dérangement et à l'altération de son milieu .

D'autres espèces d'oiseaux patrimoniaux , recensés par le bureau d'étude , mériteraient d'être cités mais la liste est trop longue . Bien entendu , le bureau d'études , comme à l'accoutumée , minimise les impacts concluant , sans véritablement le démontrer , à des impacts nuls ou faibles .

Une grave menace pour les chiroptères

L'étude d'impact recense 15 espèces de chiroptères sur l'aire . C'est en dire la richesse et la variété . Ces petits mammifères volants , extrêmement utiles à l'équilibre de la biodiversité et dont les effectifs ne cessent de s'effondrer , jouissent d'une protection totale sur le territoire français et sont aussi protégés par la convention européenne , dite " EUROBATS " . Il est interdit de les détruire et d'altérer leur habitat . Le projet éolien se situe justement dans un biotope qui leur est particulièrement favorable : haies , arbres de hauts jets , bosquets , zones humides . Il est à mi-chemin entre les zones Natura 2000 : au Nord , celle dite " vallée de l'Anglin et ses affluents " , au sud , la ZPS " vallée de la Gartempe et ses affluents " . Or ces 2 zones de protection spéciale , qui relèvent par leur proximité de l'étude d'impact , sont réputées pour leur richesse chiroptérique . Il s'agit d'un réservoir remarquable abritant de nombreuses espèces (dont certaines très rares) et d'une zone de reproduction qui compte parmi les plus importantes de la région . Il est établi que certaines espèces , tel le grand murin , ont un territoire de chasse dépassant 20 km . Or chacune de ces ZPS est à moins de 10 KM du site éolien et les échanges entre ces 2 zones sont évidemment nombreuses .

Il est également établi que toutes les espèces de chiroptères sont très vulnérables à l'éolien . Il a été démontré que le mouvement « rapide » des pales qui les attirent , provoque une variation de pression importante dans l'organisme des chauve-souris , causant des hémorragies internes fatales (phénomène appelé " barotraumatisme ") . Les causes de la mortalité relèvent à la fois des collisions directes avec les pales et des cas de barotraumatisme .

Au regard de la richesse des lieux en espèces de chiroptères , les conclusions de l'étude sur un impact faible , ne peuvent être recevables .

La dépréciation immobilière

De nombreux biens seront en covisibilité avec les éoliennes . Il tombe sous le sens qu'une maison impactée , offrant une vue sur une installation industrielle de cette ampleur , subira une dépréciation ainsi qu'il a été établi par les tribunaux de grande instance , décisions confirmées par les Cours d'Appel .

Le bureau d'études le nie en dépit de la chose jugée et , comme tous ses confrères , fait allusion à une étrange enquête réalisée dans l'Aude en 2002 , il y a 15 ans quand l'industrie éolienne en était à ses balbutiements !! Il faudrait l'inviter à refaire aujourd'hui la même enquête du côté de Lézignan-Corbières dans des paysages désormais criblés de machines et défigurés . Les conclusions risquent d'être bien différentes !

En réalité ,qui viendra acheter ou habiter un bien dans une région dégradée par des installations industrielles géantes et durablement enlaidie ? Des Anglais , des Néerlandais , mais aussi des citoyens de France ont fait revivre ces dernières années nos villages , achetant et rénovant des maisons , attirés par nos espaces , la qualité de vie , un environnement serein et agréable . Beaucoup d'entre eux , en apprenant le mitage éolien qui nous menace , le regrettent aujourd'hui ; certains veulent même repartir . La transformation que l'on nous annonce viderait encore davantage nos campagnes .

Conséquences sur le tourisme vert et sur l'économie locale :

Le tourisme vert connaissait un regain . Ce territoire comptait de réels atouts : tranquillité , nature préservée , authenticité , grands espaces , chemins de randonnée etc... Des gîtes , des chambres d'hôte se sont ouverts . Des investissements privés et publics ont été consacrés pour attirer le tourisme vert .

Qui aura encore envie de venir séjourner ou visiter un territoire dénaturé et criblé d'éoliennes géantes ? En réalité , les adeptes de ce genre de tourisme se détourneront de chez nous et préféreront aller ailleurs . L'économie locale qui vivait du tourisme (propriétaires de gîtes , commerçants , restaurateurs) en pâtira gravement . Une désertification de plus !

Un lien social mis à mal :

Il faut déplorer les divisions que cause un projet éolien dans des bourgs tels que les nôtres réputés pour leur bien-vivre ensemble . D'un côté les "pour " , souvent les seuls propriétaires terriens signataires des baux grisés par les retombées de loyers et les municipalités à qui on fait miroiter des rentrées fiscales (elles seront peut être déçues !) et de l'autre côté tous les autres , condamnés à subir des nuisances dont ils ne voulaient pas ou qu'ils ne prévoient pas . Ainsi on voit , dans nos villages jusque là paisibles et conviviaux , des gens qui se parlaient et qui ne se parlent plus . A tort ou à raison , les exploitants agricoles suspectés d'être favorables à l'éolien pour des histoires de "sous" , sont ostracisés . Les rumeurs de toute sorte vont bon train et c'est ainsi que se rompt le lien social , que se divise une population que de surcroît , mise à part l'enquête publique , n'a jamais été consulté sur l'opportunité de tels projets et qui se sent agressée par l' envahissement négatif de son cadre de vie .

Conclusion :

Il resterait beaucoup à dire : La pollution des sols par les milliers de tonnes de béton enfouies pour toujours sur le territoire de communes très riches d'un réseau hydrographique encore d'excellente qualité (sources , ruisseaux , rivières) ; l'intermittence d'une énergie à l'infime rendement (surtout dans une région si peu ventée) et qui coûte beaucoup à la richesse nationale du fait qu'elle est entièrement subventionnée ; le problème du démantèlement des machines en fin de vie (qui paiera quand tous ces promoteurs auront évidemment disparus ? les propriétaires des terrains ? Les municipalités ? Ou bien verrons-nous partout dans nos campagnes des friches industrielles ?) ; le problème des "terres rares" contenues dans les machines , éminemment dangereuses , extraites dans des conditions effroyables dans les mines de Mandchourie (ah ! que c'est beau cette écologie-là !) .

Pour toutes ces raisons , je suis fermement opposé au projet éolien des " Terres Noires" . Vous remerciant de votre attention , je vous prie , Monsieur le Commissaire -Enquêteur , d'agréer l'expression de ma parfaite considération .

Alain Giraud